



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

FR3 : Isere

Question écrite n° 7014

Texte de la question

M Michel Destot attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur le devenir des stations de FR 3 en France, sur leur autonomie, sur leur capacite de production regionale au plan culturel comme a celui de l'information. Il attire plus particulierement son attention sur la station de FR 3 Alpes qui date de 1968 et qui couvre les departements de l'Isere, de la Savoie et de la Haute-Savoie, et risque de voir supprimer son journal d'actualite. Il faut rappeler a ce sujet le role que joue un media comme FR 3 dans les regions. C'est un moyen d'animation et de promotion economique, touristique, sociale et culturelle. Il ne faudrait donc pas qu'il y ait aujourd'hui recul de la politique de decentralisation et de la mission confiee aux chaines de service public en matiere d'audiovisuel et de television regionale. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour assurer le maintien du journal des Alpes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue charge de la communication est particulierement attentif a l'avenir des stations regionales de FR 3. Cette question fait ainsi actuellement l'objet d'analyses et de propositions dans le cadre de la concertation menee sur la vocation, les missions et les moyens du service public de la radio-television. S'agissant plus particulierement de la station de FR 3 Alpes, l'arret de la diffusion des emissions regionales de FR 3 sur les emetteurs du reseau d'Antene 2 creerait, dans la situation actuelle, des difficultes puisque de nombreux telespectateurs de l'Isere, de la Savoie et de la Haute-Savoie ne peuvent recevoir le journal regional de Grenoble que grace a ces emetteurs. C'est pourquoi, a la demande des pouvoirs publics, la CNCL, FR 3 et TDF ont lance l'ete dernier une etude approfondie pour remedier a cette situation, en tenant compte des contraintes techniques (rarete des frequences) et financieres. L'hypothese de base de cette etude a ete le maintien du journal Alpes, dont l'existence n'a ete a aucun moment mise en cause. Les solutions qui sont en ce moment examinees permettraient d'assurer au journal Alpes une zone de diffusion homogene rassemblant 74 p 100 des telespectateurs de l'Isere et de la Savoie, les 26 p 100 restant residant dans des zones geographiquement et economiquement plus proches de Lyon que de Grenoble. En revanche, l'indisponibilite de frequences et le relief difficile de la Haute-Savoie ne permettraient pas d'y diffuser le journal Alpes. C'est pourquoi des mesures specifiques sont etudiees pour assurer une couverture satisfaisante de l'actualite de ce departement dans l'edition « Rhone » du journal regional de FR 3. En tout etat de cause une decision definitive sur l'arret de la diffusion sur Antenne 2 des journaux regionaux de FR 3 ne sera prise qu'apres etude du detail de ces mesures et de leur calendrier de mise en oeuvre sur lesquels les elus des zones concernees seront bien evidemment consultes.

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7014

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3704